



L'investissement dans la rénovation thermique : la clé de la relance verte après la crise

Janvier 2021



L'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) est une fédération nationale à but non lucratif d'associations provinciales autonomes, qui défend les intérêts de l'industrie des métiers spécialisés et de la construction mécanique au Canada. Fondée en 1895, l'AEMC est une association nationale dynamique, qui répond au besoin entrepreneurs de toutes tailles, œuvrant dans des branches aussi diverses que la plomberie, le chauffage, la ventilation, la climatisation, les systèmes de commande, les gaz médicaux, la soudure et l'extinction des incendies, principalement dans les secteurs industriels, commercial et institutionnel. Avec des bureaux dans chaque province et 15 bureaux régionaux en Ontario, l'AEMC est la plus grande association d'entrepreneurs spécialisés du Canada.



Fondé à Montréal en 1933, l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) est une association à but non lucratif qui s'emploie à offrir à ses membres les outils dont ils ont besoin pour réussir dans le contexte économique actuel. Plus de 283 entreprises sont membres de cette association professionnelle canadienne influente. Ce sont des fabricants, des distributeurs grossistes, des agents de fabricants et des entreprises alliées qui fabriquent et distribuent des appareils sanitaires, du matériel de chauffage, des systèmes hydroniques, des TVR industriels, des équipements d'adduction d'eau et d'autres produits mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 700 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Le chiffre d'affaires annuel de l'industrie s'élève à plus de 7 milliards de dollars, et les membres de l'ICPC emploient plus de 25 000 personnes dans tout le Canada.

Synopsis

La COVID-19 continue d'avoir de graves conséquences économiques et sociales au Canada. Depuis l'apparition de la pandémie il y a près d'un an, tous les secteurs de l'économie ont été durement touchés, y compris le secteur de la construction. Les décideurs et les économistes s'accordent pour dire que la reprise sera lente et inégale d'un secteur à l'autre.

À l'heure où la vaccination s'accélère et où les pays du monde entier commencent à planifier la période de l'après-COVID-19, le Canada doit prendre des mesures audacieuses pour « reconstruire en mieux ». Nous sommes à la croisée des chemins, et les mesures que nous prenons aujourd'hui seront déterminantes pour notre avenir. Il faut absolument que le Canada profite de l'occasion pour mettre en œuvre un plan vigoureux visant à assurer la relance et la prospérité à long terme. Ce plan devrait être assorti d'une stratégie nationale robuste pour la construction, la rénovation thermique et la promotion des métiers spécialisés. L'investissement dans la rénovation thermique, notamment dans les systèmes mécaniques, l'isolation, les sources de chaleur et la plomberie, contribuera à stimuler l'économie et à créer des emplois au sortir de la crise. Une stratégie nationale globale, assortie d'investissements novateurs dans la rénovation thermique, l'harmonisation des réglementations et la promotion des métiers spécialisés, permettra non seulement de stimuler l'économie de l'après-COVID-19 mais aussi de générer des bienfaits spectaculaires pour l'environnement et la santé.

L'an dernier, l'Association des entrepreneurs en mécanique du Canada (AEMC) et l'Institut canadien de plomberie et de chauffage (ICPC) ont organisé une table ronde avec des hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral. Il en est clairement ressorti que, dans son plan de relance, le Canada devait faire fond

sur ses réalisations antérieures et donner la priorité aux investissements dans la rénovation thermique, l'harmonisation des réglementations et la promotion des métiers spécialisés. Le présent document d'orientation esquisse les contours de l'impact économique et environnemental de ces mesures et propose des recommandations concrètes pour faire en sorte que des investissements novateurs dans la rénovation thermique se traduisent par de la croissance économique et de la création d'emplois au sortir de la pandémie.

Avec un soutien accru du gouvernement du Canada, le secteur de la mécanique, de la plomberie et du chauffage est prêt à apporter une solide contribution à la relance économique et à travailler à la reconstruction d'un Canada plus fort et plus résilient.

Résumé des recommandations

Stratégie nationale pour la rénovation thermique

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral inclue la rénovation thermique des logements et des bâtiments dans son fonds de relance de 100 milliards de dollars.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse 20 milliards de dollars sur cinq ans dans des projets de rénovation thermique, y compris dans les immeubles fédéraux, afin de stimuler l'économie de l'après-pandémie. Cette mesure permettra de créer des milliers d'emplois rémunérateurs et de doper le PIB.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore, en collaboration avec le secteur privé, de nouveaux instruments financiers

pour la rénovation thermique, comme l'ESPA™, le Contrat de performance énergétique.

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore un programme de prêts bonifiés pour la rénovation thermique, afin de rendre celle-ci plus abordable et plus accessible aux propriétaires de logements, y compris les propriétaires bailleurs.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces et les territoires pour augmenter l'ampleur et la portée des projets de rénovation thermique qui sont en cours aux niveaux provincial, territorial et municipal.

Harmonisation des réglementations

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec le Comité consultatif provincial/territorial des politiques sur les codes pour assurer l'adoption rapide des codes nationaux dans les provinces et les territoires, d'ici au premier trimestre de 2022.

Investissement dans les métiers spécialisés

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse dans des programmes de formation pour permettre aux travailleurs spécialisés de se perfectionner et aux travailleurs des autres secteurs d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir travailleurs spécialisés.

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral applique intégralement la recommandation du Groupe de travail sur la reprise économique et qu'il investisse 1,25 milliard de dollars dans le développement de la main-d'œuvre afin d'accroître l'efficacité énergétique et la résilience climatique, en facilitant notamment l'accès à des programmes de formation, en élaborant de nouvelles approches et en collaborant avec des collègues canadiens pour assurer une reprise résiliente.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse 10 millions de dollars par an pendant cinq ans dans la promotion des métiers spécialisés auprès du grand public, 2 millions étant dédiés à la promotion de la formation à des métiers spécialisés auprès des nouveaux immigrants, des femmes, des Autochtones et des autres communautés marginalisées.

Reconstruire en mieux

L'économie canadienne continue de subir les contrecoups dévastateurs de la pandémie de COVID-19. Pratiquement tous les secteurs de l'économie ont été frappés de plein fouet, aucune entreprise n'a été épargnée. Le secteur de la construction, qui ne fait pas exception, a enregistré un déclin de plus de 25 %¹ entre février et avril 2020.

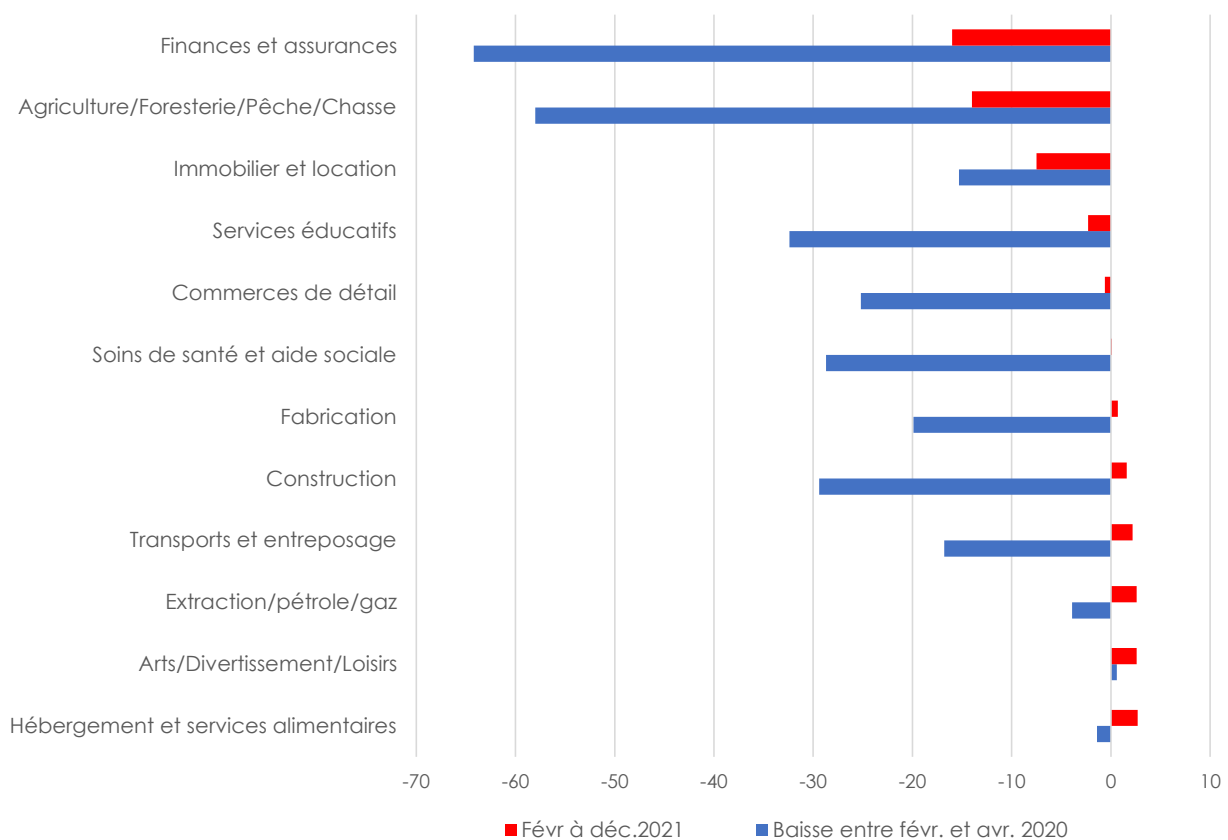
Les mesures de confinement strict qui ont dû être mises en place dans bien des juridictions et le brusque ralentissement économique qui en a résulté se sont traduits par une diminution sans précédent du nombre d'emplois et du PIB, au Canada et dans le monde entier. Bon nombre d'économistes s'entendent pour

¹ Se frayer un chemin vers 2021: 21 graphiques pour illustrer l'année à venir, <http://www.rbc.com/economique>

dire que la crise actuelle a conduit à la crise économique la plus grave depuis la Grande Dépression et que la reprise sera lente et inégale d'un secteur industriel à l'autre. On estime qu'il faudra trois ou quatre ans à l'économie pour retrouver son niveau pré-pandémie.

Graphique 1 : Reprise inégale d'un secteur industriel à l'autre

Variation du PIB par secteur (en %)



Sources : Statistique Canada, Services économiques RBC

Même si l'intervention financière du gouvernement fédéral a permis de limiter les pertes d'emploi et de fournir une aide précieuse dans l'attente de jours meilleurs, il y a encore beaucoup à faire pour que le Canada réussisse à se doter d'une économie verte, résiliente et durable.

Tableau 2 : Taux de croissance prévu du PIB – Canada (%)

	2019	2020	2021	2022
Taux de croissance prévu du PIB	1,7	-5,7	4,2	3,7
L'inflation mesurée par l'IPC	1,9	0,6	1,0	1,7

Source : Banque du Canada, Rapport sur la politique monétaire, octobre 2020

	2019	2020	2021	2022
GDP Growth Forecast	1.7	-5.7	4.2	3.7
CPI Inflation	1.9	0.6	1.0	1.7

À l'heure où la vaccination s'accélère et où les pays du monde entier commencent à planifier l'après-COVID-19, le Canada doit commencer à se préparer pour « reconstruire en mieux ». Nous sommes à la croisée des chemins, et les mesures que nous prenons aujourd'hui seront déterminantes pour notre avenir. Il faut absolument que le Canada profite de l'occasion pour mettre en œuvre un plan vigoureux visant à assurer la relance et la prospérité à long terme. Ce plan devrait être assorti d'une stratégie nationale robuste pour la construction, la rénovation thermique des logements et la promotion des métiers spécialisés.

L'investissement dans la rénovation thermique, notamment dans les systèmes mécaniques, l'isolation, les sources de chaleur et la plomberie, contribuera non seulement à stimuler l'économie et à créer des emplois rémunérateurs au sortir de la crise, mais il permettra aussi au Canada d'atteindre son objectif d'émissions de gaz à effet de serre pour 2030 grâce aux importantes économies d'énergie réalisées dans les bâtiments et les logements ainsi rénovés. C'est donc une solution gagnant-gagnant pour le gouvernement et l'industrie.

Bien doté et fondé sur un partenariat public-privé, une stratégie nationale pour la rénovation thermique des logements et des bâtiments s'accompagne de nombreux avantages directs et indirects, notamment :

- ✓ Réduction de l'empreinte carbone
- ✓ Création d'emplois
- ✓ Efficacité énergétique
- ✓ Bienfaits sur la santé
- ✓ Stimulation de l'économie
- ✓ Résilience des bâtiments et des logements face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles
- ✓ Accroissement de la valeur des actifs des entreprises
- ✓ Réduction de la facture énergétique

Nous nous réjouissons que le gouvernement fédéral ait annoncé un certain nombre d'investissements dans la rénovation énergétique dans son Énoncé économique de l'automne et dans son Plan sur le changement climatique, mais le Canada a besoin d'une stratégie de rénovation thermique durable pour véritablement créer des emplois verts et réduire ses émissions de GES.

Le présent document vise à démontrer l'efficacité d'une stratégie nationale pour la rénovation thermique et des recommandations qui ont été préparées par les spécialistes de l'industrie qui fourniront ces services et ces équipements aux Canadiens.

Stratégie nationale pour la rénovation thermique

1. Investissement dans la rénovation thermique des logements et des bâtiments

La pandémie a fait plonger le Canada et l'économie mondiale dans la plus grave récession depuis les années 1930. La COVID-19 a considérablement

marqué l'économie et a révélé comme jamais auparavant les nombreuses vulnérabilités de notre système socio-économique. Il est impératif que les gouvernements prennent des mesures audacieuses pour assurer une reprise vigoureuse et résiliente au sortir de la crise.

Dans le discours du Trône de septembre 2020, le gouvernement fédéral s'est engagé à créer 1 million d'emplois au cours des prochaines années. C'est un objectif ambitieux, mais un investissement dans la rénovation thermique permettra de stimuler l'économie et de créer un nombre considérable d'emplois rémunérateurs pendant toute la phase de relance et au-delà. Le secteur du bâtiment emploie déjà des millions de Canadiens. Le secteur de la construction emploie à lui seul plus de 1,4 million de travailleurs et fait vivre plus de 260 000 entreprises², dont un grand nombre de petites et moyennes entreprises.

La crise souligne la nécessité de s'assurer que nos logements et nos bâtiments sont en permanence équipés des technologies et des produits les plus efficaces afin de les rendre sécuritaires et résilients face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Le Canada compte plus de 15 millions d'immeubles résidentiels privés et plus de 480 000 bâtiments commerciaux et institutionnels, y compris les espaces de bureaux, les locaux commerciaux et les entrepôts.

Les bâtiments, y compris les logements, représentent 13 % des émissions de gaz à effet de serre du Canada, et si on ajoute à cela la combustion des combustibles fossiles pour le chauffage des locaux et de l'eau et l'électricité utilisée pour la climatisation, l'éclairage et les appareils ménagers, ce pourcentage passe à 18 %³. Par conséquent, l'investissement dans la rénovation thermique peut aider le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des gaz

² Les syndicats des métiers de la construction du Canada : <https://buildingtrades.ca/fr/where-we-stand/industry-facts/>

³ [*Un environnement sain et une économie saine*](#), décembre 2020.

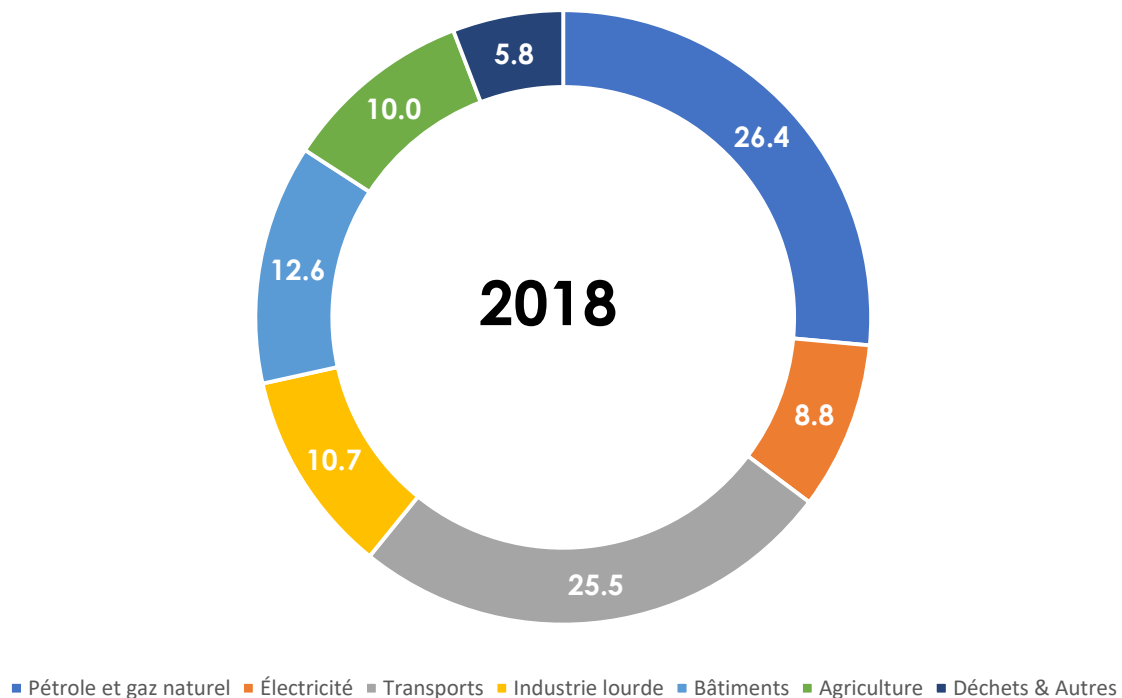
à effet de serre et à créer des emplois rémunérateurs dans les collectivités du pays.

Tableau 2 : Projections des émissions de GES par secteur économique, de 2018 à 2030 (en millions de tonnes d'équivalent CO2)

	Historique	Prévisions		Variation entre 2005 et 2030
	2018	2020	2030	
Pétrole et gaz naturel	193	177	194	36
Électricité	64	38	21	-98
Transports	186	155	178	17
Industrie lourde	78	65	82	-5
Bâtiments	92	90	82	-4
Agriculture	73	73	77	5
Déchets & Autres	42	39	41	-5
Total	729	637	674	-56

Source : Historique et prévisions des GES. Rapport 2020 sur l'inventaire national du Canada.

Graphique 2 : Émissions de GES par secteur – 2018 (%)



Source : Historique et prévisions des GES. Rapport 2020 sur l'inventaire national du Canada.

L'inclusion de la rénovation thermique dans le plan de relance de l'après-COVID-19 aura des conséquences bénéfiques pour la santé et l'environnement, générera des créations d'emplois et renforcera la résilience des collectivités face à des crises ultérieures. La rénovation thermique des logements et des bâtiments, y compris les logements sociaux, contribuera à créer des milliers d'emplois et à dynamiser les économies locales, surtout si les programmes de perfectionnement professionnel et les contrats de rénovation ciblent principalement les petites et moyennes entreprises locales.

Une étude⁴ menée aux États-Unis montre qu'un investissement de 1 million de dollars dans l'efficacité énergétique peut générer jusqu'à cinq fois plus

⁴ Heidi Garrett-Peltier, *Green versus brown: Comparing the employment impacts of energy efficiency, renewable energy, and fossil fuels using an input-output model*, Modélisation économique, volume 61, février 2017, pages 439-447.

d'emplois ETP que si la même somme est investie dans le secteur du pétrole et du gaz naturel. L'efficacité énergétique peut devenir un puissant levier de création d'emplois, surtout après une grave récession comme celle que nous connaissons actuellement à cause de la pandémie.

L'investissement dans la rénovation thermique aidera les ménages et les entreprises à réduire leur facture énergétique. Les économies ainsi réalisées seront réinvesties dans les économies locales grâce à une augmentation des dépenses de consommation, ce qui générera des créations d'emplois dans les collectivités canadiennes. D'autres emplois seront créés au fur et à mesure que les projets de rénovation se multiplieront et que les entreprises du secteur de l'efficacité énergétique achèteront davantage de matériaux et d'outils, encourageant ainsi les fabricants à recruter du personnel. L'investissement dans la rénovation thermique peut s'avérer un levier puissant pour catalyser la relance économique du Canada au sortir de la crise.

En fait, selon une modélisation macro-économique⁵ faite récemment par Clean Energy Canada et Efficiency Canada, chaque million de dollars investi dans l'efficacité énergétique permet de créer 16 à 30 emplois ETP. La même étude montre également que, si les mesures d'efficacité énergétique préconisées dans le Cadre pancanadien, y compris la rénovation thermique des logements et des bâtiments, le Canada pourrait réduire ses émissions de GES d'environ 79 millions de tonnes d'ici à 2030 – soit près de 40 % des engagements pris par le Canada à la conférence de Paris sur le climat. De plus, selon une étude de l'impact environnemental menée au Nouveau-Mexique (États-Unis)⁶ sur un échantillon de logements construits dans les années 1960, la rénovation thermique de ces logements, surtout en ce qui concerne l'isolation et les sources de chaleur, pourrait entraîner une diminution de plus de la moitié des

⁵ Efficiency Canada et Clean Energy Canada (2020), « Less is more ».

⁶ Environmental Impact of Housing Retrofit Activities: Case Study, octobre 2014.

émissions de carbone. Ainsi, une plus grande efficacité énergétique de l'environnement bâti pourrait représenter une partie importante des réductions de GES nécessaires pour atteindre la cible de 2030.

Même s'il est clair que l'investissement dans la rénovation thermique et l'efficacité énergétique peut avoir des retombées considérables au sortir de la pandémie, l'accès à des capitaux et à du financement reste un obstacle important pour les propriétaires de logements et les entrepreneurs. D'où la nécessité que le gouvernement intervienne pour faciliter l'accès au financement et pour encourager les investissements dans la rénovation thermique partout au Canada. Le gouvernement devrait travailler en étroite collaboration avec le secteur privé afin de concevoir de nouveaux mécanismes d'accès au financement de la rénovation thermique, à l'intention des propriétaires de logements et des entrepreneurs.

Par exemple, entre 2015 et 2018, le Toronto Atmospheric Fund a été partenaire de la Toronto Community Housing Corporation⁷ pour réaliser la rénovation thermique de sept immeubles répartis sur trois sites. Le projet était en partie financé par un nouvel instrument sans emprunt appelé le Contrat de performance énergétique (ESPA™). Ce type de contrat est un instrument qui permet de financer des projets de rénovation thermique sans créer de d'endettement, le remboursement étant assuré par les économies réalisées sur la facture énergétique. Le projet, qui s'appuyait sur différents dispositifs de conservation de tous les types de combustibles, a entraîné une diminution importante des coûts énergétiques et des émissions de CO₂.

Il faudrait reproduire ce genre de projet partout au Canada, car cela aiderait les propriétaires d'immeubles à réduire leur facture énergétique et leurs émissions de carbone, tout en levant le principal obstacle qui entrave la

⁷ Retrofitting R.J. Smith Apartments: <https://taf.ca/publications/retrofitting-rj-smith-apartments/>.

rénovation thermique au Canada, à savoir l'accès aux capitaux et au financement.

Recommandations

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral inclue la rénovation thermique des logements et des bâtiments dans son fonds de relance de 100 milliards de dollars.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse 20 milliards de dollars sur cinq ans dans des projets de rénovation thermique, y compris dans les immeubles fédéraux, afin de stimuler l'économie de l'après-pandémie. Cette mesure permettra de créer des milliers d'emplois rémunérateurs et de doper le PIB.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore, en collaboration avec le secteur privé, de nouveaux instruments financiers pour la rénovation thermique, comme l'ESPA™, le Contrat de performance énergétique.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral élabore un programme de prêts bonifiés pour la rénovation thermique, afin de rendre celle-ci plus abordable et plus accessible aux propriétaires de logements, y compris les propriétaires bailleurs.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces et les territoires pour augmenter l'ampleur et la portée des projets de rénovation thermique qui sont en cours aux niveaux provincial, territorial et municipal.

2. Harmonisation des réglementations

Le Canada s'est doté d'un bon régime réglementaire pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des codes. Toutefois, les différences qui existent entre les codes et les règlements, d'une juridiction à l'autre, sont un grave problème. Sans parler des dates d'adoption des codes et des normes, qui varient d'une juridiction à l'autre, ce qui crée des difficultés et ralentit la mise sur le marché de nouveaux produits plus efficaces.

Depuis de nombreuses années, les fabricants et les entrepreneurs du secteur de la plomberie et du chauffage fabriquent et utilisent des produits qui consomment moins d'eau et de combustible. Cela signifie que bon nombre des technologies qui sont nécessaires à l'accroissement de l'efficacité énergétique des logements et des bâtiments au Canada existent déjà. Pendant toute cette période, l'industrie a dû faire face à des disparités entre les codes du bâtiment et entre les normes des équipements, si bien qu'il lui était plus coûteux, plus difficile et même parfois impossible de fournir aux clients les systèmes les plus efficaces. Plusieurs provinces ont des années de retard en ce qui concerne l'adoption des codes nationaux du bâtiment, ce qui nuit à l'efficacité des grossistes et des distributeurs qui vendent ces produits partout au Canada.

Nos travaux nous ont amenés à la conclusion que les disparités existant au niveau des exigences réglementaires, des délais d'adoption des codes et des coûts d'application peuvent entraîner, dans la chaîne d'approvisionnement, des coûts cumulatifs représentant entre 30 et 40 % d'un projet donné. De tels obstacles provoquent des goulots d'étranglement dans l'industrie de la construction, qui entravent l'avancement des travaux et la croissance économique tout au long de la chaîne. Cela se traduit par des centaines de millions de dollars en coûts supplémentaires, chaque année, et ce sont les consommateurs canadiens qui finissent par pâtir d'un système aussi fragmenté.

Notre système d'élaboration des codes nationaux n'a pas su rester en phase avec les nouvelles technologies. Non seulement il est trop lent, mais certaines provinces exacerbent le problème en faisant traîner l'adoption des codes nationaux qui, trop souvent, incorporent des normes désuètes et omettent de nouvelles normes.

Cela dit, l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) est un pas important dans la bonne direction, car il va contribuer à éliminer ou à réduire les obstacles à la liberté de mouvement des biens, des personnes, des services et des investissements entre les provinces. Notre industrie se réjouit que tous les gouvernements aient signé l'accord, mais elle estime que l'harmonisation des réglementations et des codes provinciaux et territoriaux doit faire partie des priorités.

Même si la COVID-19 a repoussé la publication des codes nationaux du bâtiment jusqu'à décembre 2021, ce n'est pas une raison pour ne rien faire. Les provinces devraient commencer dès maintenant à améliorer leur procédure d'adoption et leur régime d'assurance de la conformité. De son côté, le gouvernement fédéral devrait travailler en étroite collaboration avec le Comité consultatif provincial/territorial des politiques sur les codes afin d'assurer l'adoption rapide des codes dans les provinces et les territoires.

Tout retard risque de saper l'excellent travail qui a déjà été fait à cet égard. Il faut que les provinces et les territoires s'entendent sur un calendrier d'adoption et de mise en œuvre dans les mois qui suivent la publication des codes nationaux. C'est indispensable si l'on veut assurer le libre mouvement des biens dans tout le pays, minimiser les variations d'inventaire et maintenir les coûts au niveau le plus bas, tout en veillant à ce que les inspecteurs en bâtiments reçoivent une formation et des informations uniformes.

Les entrepreneurs en construction doivent pouvoir utiliser les produits les plus modernes et les plus performants, qui limitent le gaspillage et la pollution

environnementale. Cela doit faire partie des objectifs du gouvernement fédéral en matière de changements climatiques, car ce n'est que de cette façon que les investissements dans les infrastructures et la rénovation thermique pourront être optimisés et que la construction sera plus efficiente et plus productive.

Harmonisation : Effets positifs de l'adoption rapide des codes

- ✓ Application uniforme des codes.
- ✓ Moins de risques de dumping de produits non conformes.
- ✓ Productivité accrue de toutes les parties prenantes.
- ✓ Promotion du système du Sceau rouge.
- ✓ Compétitivité accrue des fabricants et des fournisseurs canadiens.
- ✓ Encouragement de l'innovation — les nouveaux produits peuvent être mis en marché plus rapidement.
- ✓ Plus grand choix offert aux consommateurs et aux entrepreneurs en construction, avec moins de retard et moins de coûts supplémentaires. Et,
- ✓ Augmentation du commerce entre les provinces.

Recommandation

Nous recommandons que le gouvernement fédéral travaille en étroite collaboration avec le Comité consultatif provincial/territorial des politiques sur les codes pour que les codes nationaux soient adoptés dans les provinces et les territoires d'ici au premier trimestre 2022.

3. Investissement dans les métiers spécialisés

Avant la crise, on prévoyait que l'industrie de la construction allait enregistrer un taux de croissance modéré à court terme. On prévoyait aussi que l'industrie aurait besoin de plus de 50 000 nouveaux travailleurs spécialisés d'ici à 2030, mais que, étant donné que plus de 257 000⁸ travailleurs qualifiés allaient prendre leur retraite pendant la même période, il lui faudrait recruter plus de 300 000 travailleurs spécialisés pour répondre à la demande.

La pandémie et les restrictions sévères qui l'accompagnent rendent le recrutement et la formation de nouveaux apprentis beaucoup plus difficiles, ce qui se traduit par un déclin du nombre des nouveaux apprentis qui vont se joindre aux travailleurs spécialisés. Il est donc encore plus nécessaire qu'avant de recruter des travailleurs spécialisés dans l'industrie.

Au fur et à mesure que l'économie va reprendre de la vigueur, au sortir de la pandémie, et que de nouveaux projets de rénovation thermique vont démarrer, il faudra se préoccuper du vieillissement de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction.

Le succès et la rapidité d'une reprise économique verte et résiliente dépendent grandement de notre capacité à mettre en œuvre des projets d'infrastructures et de rénovation thermique à court et à long terme. À cette fin, le Canada doit développer ses capacités et investir dans le perfectionnement professionnel des travailleurs, dans le recyclage de travailleurs issus d'autres industries et dans la promotion des métiers spécialisés, car dans le secteur de la construction, les départs à la retraite vont s'accélérer au cours des 10 prochaines années.

C'est particulièrement vrai pour le secteur des métiers de la mécanique, qui va faire face à de graves pénuries de main-d'œuvre au cours des prochaines

⁸ Prévisions de ConstrucForce Canada : <https://www.constructionforecasts.ca/fr>.

années. Environ 22 %⁹ de l'ensemble des travailleurs de la construction devraient prendre leur retraite d'ici à 2029, et près de 18 % des travailleurs de la tuyauterie (plombiers, tuyauteurs, poseurs d'extincteurs, installateurs de CVC) devraient le faire au cours des 10 prochaines années.

Des pressions plus grandes s'exerceront sur les travailleurs de la construction qui resteront en activité. L'acquisition des compétences nécessaires est rendue de plus en plus complexe par le progrès technologique. Certains programmes, comme le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical, permettent d'accroître la participation de groupes traditionnellement sous-représentés comme les nouveaux immigrants, les Autochtones et les femmes. Mais il faut en faire plus si l'on veut que l'évolution de la main-d'œuvre soit bénéfique pour les Canadiens et que le secteur de la construction reste le moteur de la productivité.

Les entreprises du secteur de la construction ont besoin d'aide pour la formation des apprentis et la promotion des métiers spécialisés. Elles ont aussi besoin de prévisibilité, et à cet égard, les projets d'infrastructures du Canada jouent un rôle déterminant en donnant aux recrues une expérience sur le tas et le nombre d'heures nécessaires pour devenir compagnon.

Recommandations

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse dans des programmes de formation pour permettre aux travailleurs spécialisés de se perfectionner et aux travailleurs des autres secteurs d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir travailleurs spécialisés.

⁹ ConstruForce Canada, « Il faut continuer d'investir dans le recrutement et la formation pour éviter des pénuries de main-d'œuvre spécialisée. »

- Nous recommandons que le gouvernement fédéral applique intégralement la recommandation du Groupe de travail pour une reprise résiliente¹⁰ et qu'il investisse 1,25 milliard de dollars dans le développement de la main-d'œuvre afin d'accroître l'efficacité énergétique et la résilience climatique, en facilitant notamment l'accès à des programmes de formation, en élaborant de nouvelles approches et en collaborant avec des collègues canadiens pour assurer une reprise résiliente.
- Nous recommandons que le gouvernement fédéral investisse 10 millions de dollars par an pendant les cinq prochaines années pour faire la promotion des métiers spécialisés auprès du grand public, 2 millions de dollars étant dédiés à la promotion des formations en métiers spécialisés auprès des nouveaux immigrants, des Autochtones et des autres communautés marginalisées.

¹⁰ Rapport final du Groupe de travail pour une reprise économique résiliente : https://www.recoverytaskforce.ca/wp-content/uploads/2020/09/TFRR-Final-Report_FR.pdf.